

### Mission d'assistance technique en matière de gestion des finances publiques



Une mission d'assistance technique (AT) de court terme s'est rendue à Bangui du 11 au 22 décembre 2017 sur le renforcement de la fonction de trésorerie. La mission était conduite par M. Pierre Roumegas, expert en gestion des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI), sous la supervision de Mme Agnès Turenne, conseillère résidente en gestion des dépenses publiques à l'AFRITAC Centre.

Conformément à ses termes de références, la mission avait pour principal objectif de sensibiliser les autorités centrafricaines sur la nécessité de renforcer la fonction

comptable afin (i) d'améliorer la qualité de l'information budgétaire, comptable et financière ainsi que les délais de production de cette information et ; (ii) de fiabiliser la gestion de trésorerie.

La mission a animé un atelier sur la qualité de l'information budgétaire, comptable et financière à l'attention des différents intervenants et aborder des thématiques relatives à (i) l'utilité à documenter la comptabilité et à produire des comptes de qualité ; (ii) le rapprochement et le suivi budgétaro-comptable ; (iii) la balance des comptes ; (iv) le suivi des arriérés et ; (v) l'apurement des comptes d'attente.



A l'issue de son intervention, les principaux constats de la mission ont porté sur :

- Les nombreux atouts dont disposent la République Centrafricaine, notamment s'agissant du cadre normatif existant, à développer, en matière de comptabilité publique.
- L'importance de traiter les « anomalies » constatées dans les balances générales des comptes de l'Etat 2016 et 2017, afin de produire le compte général de l'administration des finances de l'exercice 2016, et d'assainir les données qui seront reprises dans le futur système d'information SIM\_ba.
- Le renforcement, en parallèle, de la maîtrise des risques et des contrôles sur l'information produite, afin d'accroître la transparence dans la gestion des finances publiques.

Dans ce contexte, la mission a proposé, afin de renforcer la fonction comptable, des recommandations prioritaires assorties d'outils opérationnels articulées autour des thématiques suivantes :

- L'organisation de la tenue et de la centralisation de la comptabilité publique.
- Le cadre normatif de la comptabilité publique.
- La production de l'information budgétaire et comptable dans les délais prescrits à l'appui du système d'information.
- Les contrôles sur l'information budgétaire, comptable et financière produite.
- L'analyse de l'exécution budgétaire afin de fiabiliser la gestion de trésorerie.
- Le traitement des « anomalies » constatées dans les balances générales des comptes de l'Etat 2016 et 2017.